

A compter du **20/04/2023**, un certain nombre de modifications entreront en vigueur concernant le fonds « HORIZONS ET PATRIMOINE » dont le code ISIN de la part C est : FR0007455639 et celui de la part I est : FR0013305430 :

- Changement de benchmark : €ster capitalisé + 1% pour la part C (contre €ster capitalisé +1,5% auparavant) et €ster capitalisé +1,80% pour la part I (contre €ster capitalisé + 2,3% auparavant) ;
- Modification du degré d'exposition au risque actions : de 0 à 50% de l'actif net du fonds (contre 0 à 70% de l'actif net du fonds auparavant) ;
- Le fonds pourra investir jusqu'à 50 % de l'actif net du Fonds en direct et via des OPC et/ou ETF dans des actions cotées, et dans des valeurs assimilées, sans contrainte sectorielle, (contre 70% de l'actif net auparavant) ;
- Le fonds a un objectif de volatilité inférieur à 10% (contre une fourchette comprise entre 5% et 10% de volatilité auparavant) ;
- Le Fonds se réserve la possibilité d'investir en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, jusqu'à 40 % maximum de l'actif net, (contre 50% auparavant) ;
- Modification des droits d'entrée pour la part C du fonds : 1% maximum (contre 3% maximum auparavant).

Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents joints : DIC et prospectus du FCP « HORIZONS ET PATRIMOINE ».

Ces modifications, qui n'ont pas fait l'objet d'un agrément AMF, entreront en vigueur le **20/04/2023**.